



## Iles artificielle dans les eaux internationales

Par **marinou**, le **06/01/2021** à **16:50**

**Une personne physique ou morale pourrait elle construire une ile artificielle dans les eaux internationales des océans pour y instaurer son propre état et y pratiquer toutes les activités qu'elle souhaite pour échapper au droit de chacun des états et du droit international ?**

[quote]

***les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!***[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **06/01/2021** à **17:17**

Bonjour

Votre sujet a semble-t-il été inspiré par un film ?

Je je crois tout a fait réalisable si vous êtes milliardaire, mais ne suis aucunement spécialiste.

Je vous propose un peu de lecture

<http://m2dit.e-monsite.com/les-artificielles-en-droit-de-la-mer.pdf>[/u]

<https://www.numerama.com/tech/>

Par **marinou**, le **06/01/2021** à **17:30**

Merci pour votre réponse, je vais me pencher sur les lectures. Le fait de construire des iles artificielles me semble faisable mais je me demandais en terme de droit si c'était possible ( etant donné que les eaux internationales ne sont la propriété de personne). Et est-il réellement possible de s'affranchir de toutes institutions et du droit international ...etc.

Merci pour vos réponses